

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Creuse est un organisme départemental dont les statuts et les missions sont fixés par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Créé par délibération du Conseil général de la Creuse en 2006, le CAUE assure une mission de service public auprès des collectivités, des professionnels et des particuliers dans le but de promouvoir la qualité de l'architecture, des paysages et de l'aménagement du territoire dans le respect du patrimoine et de l'environnement creusois.

Son statut associatif (fixé par le décret n°78-172 du 9 février 1978) en fait un organisme autonome financé par : la taxe d'aménagement, les cotisations de ses adhérents et diverses contributions publiques et privées.

Le CAUE est une association gérée par un Conseil d'administration qui délibère sur le programme d'action et le budget. Il est actuellement présidé par Mme Valérie Simonet, conseillère départementale du canton d'Auzances et Présidente du Conseil départemental de la Creuse.

Qu'est-ce que le CAUE ?

Lieu de débats, d'échanges et de réflexion, ouvert aux habitants et à l'ensemble des acteurs de l'aménagement, le CAUE de la Creuse a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture et du paysage de notre département ; nos objectifs sont d'informer, de sensibiliser, de conseiller et de former. Un rôle et des missions que l'équipe du CAUE assure avec professionnalisme, enthousiasme et conviction.

À quel public s'adresse-t-il ?

Aux collectivités, aux particuliers, aux scolaires, aux enseignants, aux professionnels et à tous les curieux.

SOUTENIR LE CAUE DE LA CREUSE, C'EST S'ENGAGER POUR...

- Contribuer à l'amélioration durable de la qualité architecturale, urbaine et paysagère de la Creuse.
- Favoriser la concertation et la participation citoyenne.
- Valoriser l'identité du territoire et préparer l'avenir en conciliant environnement, aménagement durable et attractivité..

Le CAUE est un véritable instrument de solidarité territoriale. Vos adhésions nous apportent chaque année un soutien capital : grâce à elles, nous pouvons développer pour vous des actions qualitatives, transversales, durables, et vous conseiller hors de tout intérêt marchand !

Votre adhésion au CAUE de la Creuse vous permet de bénéficier d'un accès prioritaire pour :

- être accompagné par une équipe pluridisciplinaire dans l'élaboration de votre projet communal ou intercommunal dans les domaines de l'architecture, du patrimoine, de l'aménagement (des bourgs, des cours d'écoles...) et du paysage.
- être aidé dans l'élaboration de votre projet d'habitat (construction, extension, rénovation énergétique, aménagement de votre jardin...).
- être assisté par un architecte ou un paysagiste spécialement formé pour participer aux jurys de concours, aux commissions d'appels d'offres, aux comités techniques...
- être appuyé dans l'organisation d'actions de sensibilisation à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage (visites, parcours, conférences...).
- être convié aux manifestations organisées par le CAUE (colloque, forum, conférence...).
- être destinataire de nos publications et consulter notre documentation.
- emprunter les expositions du CAUE et de son réseau.

MONTANT DES COTISATIONS

Commune	
Moins de 200 habitants	50 €
De 201 à 500 habitants	100 €
De 501 à 2 000 habitants	200 €
De 2 001 à 10 000 habitants	400 €
À partir de 10 001 habitants	500 €

EPCI	
Nombre d'habitants	x 0.40 €

Particulier, professionnel indépendant, entreprise	
Adhésion individuelle	20 €
Soutien	50 €
Bienfaiteur	100 €

Organisme professionnel, chambre consulaire, syndicat	100 €
---	-------

Association, établissement scolaire	50 €
-------------------------------------	------

L'appartenance à un réseau, une fédération ou une intercommunalité ayant adhéré à notre association ne confère pas le statut d'adhérent aux membres de la structure adhérente.

Bulletin d'adhésion à retourner par courrier ou par mail : caue23@caue23.fr

Structure :

Adhère au CAUE de la Creuse pour l'année 2025 et règle la somme de €
 (voir les tarifs dans le tableau ci-dessus)

Prénom NOM :

[Règlement par chèque ou mandat administratif](#)

Fonction :

CAUE DE LA CREUSE : CRÉDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE GUERET CARNOT
 Code banque 16806 - Code Guichet 09100 - N° de compte 29992532001 -
 Clé RIB 33 - IBAN FR76 1680 6091 0029 9925 3200 133

Adresse :

Merci d'indiquer le nom de la structure lors de votre règlement

Code Postal:

Date, signature, cachet :

Commune :

Téléphone :

Email :